

Vidéo 2

Les points de la conception de manoeuvre

Maintenant que nous avons vu ce qu'était la conception de manoeuvre, nous pouvons détailler les 8 points du cadre d'ordres.

Le premier point, « situation », rassemble les constats et conclusions des 3 premières questions de la MRT qui outre les considérations de lieu, de temps et d'environnement générales comporte notamment l'attitude de la population, des médias et évidemment le cadre juridique. C'est ici que sont concentrées vos réponses aux questions de l'analyse de la MRT : De quoi s'agit-il ? Où ? Quand ? Contre qui ? Avec qui ? Notons que le cadre juridique revêt un caractère primordial qui doit systématiquement être précisé, au besoin complété.

Le deuxième point, « mission », retranscrit à la lettre la mission reçue, au besoin reformulée pour être compréhensible par les subordonnés suite à l'étude de la question « quoi? » de la MRT.

Le troisième point, « impression sur l'adversaire », regroupe tous les éléments issus de l'examen de la question « contre qui » mais aussi la synthèse des modes d'action de l'adversaire en déterminant le plus probable ou le plus risqué pour l'accomplissement de la mission.

Le point 4 constitue le cœur de votre conception de manoeuvre, il s'agit de l'intention de manoeuvre où dans un formatage stéréotypé vous allez exposer :

- d'abord, ce que vous avez perçu, quand cela n'a pas été exprimé clairement, comme étant le but final à atteindre dans l'esprit du donneur d'ordre (traité dans la question pourquoi ? de la MRT, l'esprit de la mission) ;
- ensuite, vous détaillerez votre effet majeur, ce que vous devez réaliser sur l'adversaire dans un cadre espace-temps pour réussir votre mission (on évoque à ce stade les impératifs et les efforts de coordination, de discrétion, d'urgence);
- enfin, vous décrirez le scénario de votre manoeuvre en la séquençant en phases temporelles et missionnelles comme les plans d'un film. Vous serez précis pour la première phase et plus générique pour les phases suivantes.

Maintenant que le scénario est fixé dans les grandes lignes avec les actions à conduire pour réaliser l'effet majeur et ainsi remplir la mission, il reste à répartir les moyens sous forme de groupement de forces et à leur affecter les tâches à accomplir selon les différentes phases de la manoeuvre. Définissons le groupement de forces. Un groupement de forces est un ensemble de forces mis sur pied à partir de composantes organiques éventuellement différentes et devant accomplir une mission qui lui est propre dans une phase et un lieu donnés.

Une présentation de ces groupements de forces sous la forme d'un tableau précisant leur mission pour chacune des phases de la manoeuvre permet une meilleure lisibilité.

Dans la mesure où nous en sommes encore à la phase de planification, un paragraphe est consacré aux demandes et besoins du commandant:

- qu'ils portent sur l'action de recherche du renseignement ;
- ou sur des moyens internes dont il souhaite l'appui (quoi, quand, à qui, pour quoi faire) ou externes (DDSP, SDIS, réglementation, mise en place de déviation ou de barrièrage...)

Le paragraphe administration-logistique concerne l'appui-soutien aux unités manoeuvrantes. Selon l'ampleur et la durée de la manoeuvre, il pourra se limiter à quelques lignes sur le ravitaillement, le maintien en condition, et le soutien santé ou faire l'objet d'ordre administratif et logistique.

Enfin, le 8 ème point concerne l'organisation du commandement, des liaisons et des transmissions généralement sous la forme d'un schéma. Le niveau émettant la conception

de manœuvre se place au centre du dispositif.

MOOC Gestion de crise Paris 2 Assas - EOGN